officier de l'état civil de la Commune de
Ath ainsi que Leopold Michel Joseph Lecherq et
Marie Rosalie Philippe ont été déclarés à toute fois
joindre mutuellement pour époux, j'ai rédigé au
nom de la loi que Leopold Michel Joseph
Lecherq et Marie Rosalie Philippe sont unis en mar
et j'en ai dressé le présent acte que les parties et
lesdits témoins ont signés avec moi

fait et en la maison Commune de Ath
le dit jour primaire an trois de la République Franç.

Leopold Michel Joseph Lecherq J. Gouttière
président

Marie Rosalie Philippe

Gerard J. Quertignie

L. Hubert Joseph Lefevre

Antoine Robert

Jean Jeleh

Decembre dix sept cent soixante six du légitime mariage entre
Joseph Lecherq et Marie Joseph Deligne P.s de cette de
naissance Marie Rosalie Philippe qui constate qu'elle est née
en la Commune de Lebeke cinq mars mille sept cent soixante
sept du légitime mariage entre Jean Baptiste Philippe
et de Marguerite Lefevre P.s Extrait de publications et de
consentement de mariage entre les futurs conjoints dressé en mairie
primaire en trois pardevant le Citoyen A. Robert officier